



RESTITUTION DES ACQUIS

PARTICIPATION DU RFLD A LA CONSULTATION CONTINENTALE DE LA JEUNESSE ORGANISEE PAR L'UNION AFRICAINE

2-3 DECEMBRE 2019

KAMPALA, OUGANDA

RAPPORT DU RESEAU DES FEMMES LEADERS POUR LE DEVELOPPEMENT (RFLD)

- FB : www.facebook.com/rfldorg
- Twitter: www.twitter.com/rfldorg
- www.rflgd.org

Email : admin@rflgd.org – 00229 62537480 (Siège : Porto – Novo, République du Bénin)

I. INTRODUCTION

1. La Consultation continentale de la jeunesse s'est organisée sous les auspices de la Stratégie d'engagement de la jeunesse de l'Architecture de gouvernance africaine (AGA). La Consultation était convoquée sous le thème « Les jeunes et les déplacements forcés en Afrique : Tendances, défis et perspectives vers des solutions durables ». L'objectif principal de la Consultation fut de fournir aux jeunes un espace sûr pour contribuer au discours sur la recherche de solutions durables aux déplacements forcés en Afrique. Les délibérations ont contribué aux discussions politiques sur le thème de l'année par les organes politiques de l'UA. La consultation a visé également à exploiter les idées, les capacités et la créativité des jeunes pour offrir des solutions au déplacement forcé par le biais d'échanges intergénérationnels et interrégionaux.

2. Les Objectifs Spécifiques de la Consultation Continentale de la Jeunesse étaient les Suivants :
 - a. Accroître la compréhension des cadres normatifs et institutionnels qui existent à tous les niveaux en matière de protection et d'assistance aux personnes déplacées, l'accent étant mis en particulier sur les jeunes ;

 - b. Recueillir les opinions, les expériences et dissiper les mythes ainsi que les idées fausses sur les jeunes et les déplacements forcés en Afrique ; Créer un espace de collaboration pour la réflexion intergénérationnelle sur les tendances, les défis et les perspectives liés à l'impact du déplacement forcé en Afrique sur les jeunes ;

 - c. Offrir aux jeunes déplacés une plateforme pour partager leurs expériences et les leçons apprises, ainsi que des conversations à la une en tant que parties prenantes majeures dans la réalisation de solutions durables au déplacement forcé en Afrique ; et

 - d. Élaborer des stratégies pratiques et des recommandations politiques pour renforcer l'engagement significatif des jeunes dans les politiques et les

initiatives programmatiques de protection et d'assistance en faveur de solutions durables

II. NOTES CLES

3. Les deux jours ont permis de réfléchir aux données et aux schémas de déplacement en Afrique ; ainsi que les défis et les opportunités inexplorées du point de vue des jeunes, étant donné que sur la population africaine de 1,2 milliard de personnes, plus de 70% sont des jeunes.
4. Ce fut également l'occasion de délibérer longuement sur la mise en place de la «Convention de Kampala» et les expériences nationales sur sa ratification, sa domestication et sa mise en œuvre dans la protection et l'assistance aux personnes déplacées. Adoptée par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en 2009, la Convention de l'Union africaine pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) est le premier et le seul accord continental juridiquement contraignant de ce type, en Afrique et globalement. Vingt-neuf (29) États membres ont ratifié la Convention, les dernières ratifications de 2019 ayant été déposées par le Soudan du Sud, la Guinée équatoriale et la Somalie.
5. De même, d'autres cadres continentaux clés pour la protection et l'assistance aux réfugiés, aux déplacés internes et aux rapatriés ont été mentionnés et référencés dans les discussions telles que la Convention de l'OUA sur les réfugiés qui est commémorée à l'occasion de son 50e anniversaire cette année et a jusqu'à présent été ratifiée par quarante-six (46) États membres; la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981; la 50e Déclaration solennelle sur le panafricanisme et la renaissance africaine en 2013; et la position africaine commune sur l'efficacité humanitaire.
6. Avec la participation des États membres de l'Union africaine; les Communautés économiques régionales; Organes de l'UA; Réfugiés, PDI et rapatriés; sociétés civiles; institutions des droits de l'homme, institutions judiciaires; Agences des Nations Unies; Partenaires au développement; des jeunes de tout le continent, les réunions ont été facilitées par la Commission de l'Union africaine par le biais du Département des affaires politiques et du secrétariat de l'Architecture de la gouvernance en Afrique.
7. Malgré les efforts louables déployés pour lutter contre les déplacements forcés en Afrique et les gérer, les participants ont reconnu que les déplacements provoqués par des conflits, des catastrophes et les effets du changement climatique restent élevés. Ils

ont souligné l'importance de renforcer la collecte et l'analyse des données sur les personnes déplacées de force pour un meilleur développement de solutions durables, guidées par des réponses et des stratégies fondées sur des preuves.

8. Pour réaliser la transformation du continent conformément à la vision commune de l'Union africaine d'intégration et de développement telle qu'énoncée dans l'Agenda 2063, l'Ambassadeur de l'Ouganda en Éthiopie et Représentant permanent auprès de l'Union africaine, Amb. Rebecca Otengo a appelé à une mise en œuvre accélérée de la Convention de Kampala.
9. Elle a déclaré : «L'Afrique est actuellement confrontée à des crises humanitaires déplorables qui déplacent des milliers de personnes dans leur propre pays de nationalité. Ce phénomène est encore exacerbé par les problèmes mondiaux du changement climatique et du terrorisme international. Cette réunion est une nouvelle occasion de discuter ouvertement et de traiter à la fois les causes profondes des crises humanitaires en Afrique et de mettre fin progressivement et définitivement à ce problème. »
10. Faisant écho à des sentiments similaires, le directeur des affaires politiques de la Commission de l'UA, le Dr Matlosa Khabele, a observé la nécessité d'interroger les causes structurelles qui sont à l'origine des déplacements forcés. «Nous devons approfondir les discussions sur les causes profondes qui continuent d'entraver le développement sur le continent et d'aggraver la question des déplacements forcés», a-t-il noté. «Si le continent africain ne relève pas les défis posés par les crises humanitaires et les déplacements forcés, nous ne réaliserons pas l'aspiration 3 de l'Agenda 2063, qui envisage une Afrique de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit», a-t-il conclu.
11. Tout en citant une répartition inégale des ressources ainsi que l'insécurité parmi les facteurs qui forcent le déplacement, en particulier des femmes et des enfants, alors qu'ils prennent des mesures de sécurité de précaution, le Représentant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) auprès de l'Union africaine et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, M. Cosmas Chanda a salué les efforts déployés pour garantir la sécurité et la dignité des personnes déplacées de force, déclarant: «Les dirigeants africains, en général, ont été très généreux. Ils ont une politique de porte ouverte aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. Ils ont donné aux réfugiés l'accès aux ressources naturelles, pour utiliser des institutions telles que les écoles, les hôpitaux, les cliniques et les universités. Nous les encourageons à poursuivre

dans cette voie. Nous savons que c'est un fardeau, mais qui doit être partagé. C'est un phénomène qui distingue l'Afrique. »

12. L'Afrique abrite plus de 25,2 millions de personnes déplacées de force, dont 7,4 millions de réfugiés et 17,8 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI). Reconnaisant les défis existants et la nécessité actuelle de reconnaître les liens entre les déplacements, la paix et la sécurité et sa dimension développement, les chefs d'État et de gouvernement de l'UA ont adopté en juillet 2018 une décision déclarant 2019 comme «l'année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays». : Vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique ».

Pour plus d'informations, consultez le site de l'Architecture de la Gouvernance Africaine :

<http://aga-platform.org/>

FAIT PAR GLORIA DOSSI SEKONNOU AGUEH

Présidente du Réseau des Femmes Leaders pour le Développement (RFLD)